

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

## 1. DÉFINITIONS.

- 1.1. Le terme « Vendeur » désigne l'entité Anixter mentionnée dans la Commande.
- 1.2. Le terme « Client » désigne tout Acheteur, y compris tout utilisateur final, des Produits, Logiciels et/ou Services.
- 1.3. Le terme « Droits de propriété intellectuelle » désigne les brevets, marques commerciales, droits d'auteur, droits des bases de données, droits de conception, dessins et modèles enregistrés, savoir-faire, secrets commerciaux et tout autre droit de propriété intellectuelle, qu'il soit enregistré ou non, y compris les applications ou droits qui s'y rapportent, ainsi que tous les renouvellements et prolongations associés et tous les droits et formes de protection ayant un équivalent et un effet similaire partout dans le monde.
- 1.4. Le terme « Commande » désigne une commande établie par l'Acheteur et envoyée au Vendeur en vertu des présentes pour l'achat des Produits, Logiciels et/ou Services.
- 1.5. Le terme « Produits » désigne les produits mentionnés dans la Commande.
- 1.6. Le terme « Acheteur » désigne la personne, la société ou l'entreprise nommée dans la Commande.
- 1.7. Le terme « Services » désigne les services décrits dans la Commande.
- 1.8. Le terme « Logiciels » désigne tout programme informatique, système d'exploitation, logiciel en tant que service, toute interface, application ou tout autre logiciel, tel que mentionné dans la Commande.
- 1.9. Le terme « Conditions spéciales » désigne toute condition supplémentaire mutuellement convenue et établie dans la Commande. En cas de conflit, les Conditions spéciales prévalent sur les présentes conditions générales d'achat.
- 1.10. Le terme « Conditions » désigne les présentes conditions générales d'achat et les Conditions spéciales.

2. **CONDITIONS.** Les présentes Conditions ainsi que la Commande constituent une offre de l'Acheteur pour l'achat des Produits, Logiciels et/ou Services auprès du Vendeur dans le cadre des conditions décrites aux présentes. Cette offre ne constitue pas une acceptation ou une confirmation de toute offre ou proposition antérieure du Vendeur et ladite offre est considérée comme un refus ou une contre-offre de toute offre ou proposition antérieure du Vendeur. Une offre est réputée acceptée « telle quelle » par le Vendeur à la première des éventualités suivantes : (i) l'acceptation orale ou écrite de la Commande par le Vendeur ; (ii) l'exécution de toute obligation par le Vendeur dans le cadre de la Commande ; ou (iii) après deux (2) jours ouvrables, à compter de la réception de la Commande par le Vendeur, sans envoi à l'Acheteur d'un avis écrit dans lequel il indique expressément refuser la Commande. Toute disposition supplémentaire ou différente contenue ou évoquée dans le devis du Vendeur, la reconnaissance ou l'acceptation de la commande, les correspondances associées ou dans toute autre communication est considérée comme rejetée par l'Acheteur et ne modifiera pas la Commande ou les présentes Conditions, et ladite disposition ne revêtira aucun caractère contraignant pour les parties sauf si elle a été expressément approuvée et signée par les deux parties. Toutes les Commandes incorporent par renvoi toutes les conditions du Code commercial uniforme offrant une protection pour l'Acheteur, y compris tous les recours de l'Acheteur en vertu du Code commercial uniforme. Les présentes Conditions prévalent sur toutes les déclarations antérieures, écrites ou orales, entre l'Acheteur et le Vendeur et constituent l'unique accord complet entre ces deux parties concernant les Produits, Logiciels et Services. Les Produits, Logiciels ou Services fournis ou exécutés avant la passation ou l'acceptation d'une Commande par le Vendeur sont soumis aux présentes Conditions. Nonobstant ce qui précède, si l'Acheteur et le Vendeur ont déjà signé un accord mutuel négocié régissant l'achat des Produits, Logiciels ou Services (ci-après désigné « Accord existant »), il est considéré que les conditions dudit Accord existant remplacent les présentes Conditions pour l'objectif spécifique qui y est énoncé.

3. **MODIFICATION.** L'Acheteur est en droit de modifier, changer ou annuler la totalité ou une partie d'une Commande (y compris les spécifications de conception, l'emballage, la destination, les délais de livraison ou la quantité), avec ou sans motif, avant la livraison des Produits, Logiciels et/ou Services et sans frais ni responsabilité pour l'Acheteur. Si les modifications entraînent une hausse ou une baisse des coûts d'exécution du Vendeur en vertu des présentes ou un changement du délai d'exécution, un ajustement équitable doit être négocié rapidement et la Commande doit être modifiée en conséquence par écrit et signée par les deux parties. Le Vendeur est tenu de notifier à l'Acheteur toute réclamation quant à l'ajustement du prix d'achat ou des délais de livraison en raison de ladite modification, et ce, par écrit dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'envoi de ladite Commande modifiée. Dans le cas contraire, le Vendeur renonce à son droit d'ajustement. Après réception de la demande d'ajustement du Vendeur, l'Acheteur peut annuler la totalité ou une partie de la Commande sans engager la responsabilité du Vendeur ou de l'Acheteur. Les frais de restockage et la prise en charge du transport constituent l'unique recours

du Vendeur en cas d'annulation des Produits expédiés ou Logiciels fournis. Nonobstant ce qui précède, si le Vendeur sait que la Commande concerne des Produits ou Logiciels destinés à un projet identifié par le Vendeur pour l'Acheteur et que le Client identifié par le Vendeur ne prend pas livraison ou renvoie les Produits ou Logiciels à l'Acheteur, l'Acheteur est en droit de renvoyer au Vendeur tous les Produits ou Logiciels refusés, sans frais de restockage ni responsabilité quant aux frais d'expédition engagés pour le retour des Produits ou Logiciels au Vendeur.

## 4. PRIX.

- 4.1. Le Vendeur s'engage à fournir les Produits, Logiciels et Services à l'Acheteur aux prix indiqués dans la Commande ou, si la Commande ne mentionne aucun prix, au prix actuellement proposé ou facturé le plus bas à la date de la Commande pour les mêmes produits ou des produits commerciaux similaires, sans toutefois excéder le prix que le Vendeur a dernièrement communiqué à l'Acheteur (ci-après désigné « Prix »). Sauf mention contraire convenue par écrit, le Prix :
  - 4.1.1. ne comprend pas les montants relatifs à toute taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou taxe sur les produits et services (TPS) applicable (qui sont à la charge de l'Acheteur aux taux en vigueur, sous réserve de la réception d'une facture de TVA ou TPS valide précisant les montants) ; et
  - 4.1.2. est fixe et comprend tous les frais relatifs aux emballages jetables, les coûts associés aux emballages de retour et/ou aux contenants, au transport, à la livraison, à l'assurance, ainsi que tout autre frais. Aucune hausse de prix n'est effective sans le consentement préalable écrit de l'Acheteur, que ce soit en raison d'une augmentation des coûts du matériel, de la main-d'œuvre, de transport ou autre ; et
  - 4.1.3. comprend toute réduction pour l'achat en gros ou de volume habituellement accordée par le Vendeur.
- 4.2. Nonobstant toute mention contraire aux présentes Conditions, et sans préjudice de tout autre droit ou recours à cet égard, l'Acheteur se réserve le droit, à tout moment, de compenser tout montant que le Vendeur lui doit par tout montant qu'il doit au Vendeur. L'Acheteur peut également déduire tout dommage résultant d'une violation de la garantie ou en vertu de toute disposition des présentes Conditions des montants dus au Vendeur sur chaque facture, que ladite facture soit associée ou non à la transaction à l'origine de la violation.
- 4.3. Lorsque le déchargement est exigé, le Prix inclut le montant relatif à tout équipement spécial que le Vendeur fournit pour assurer la livraison conformément aux instructions de la Commande.
5. **PAIEMENT.** Sauf mention contraire dans la Commande et excepté pour tout montant contesté par l'Acheteur, l'Acheteur s'engage à régler tous les montants facturés dus au Vendeur sous 90 jours à compter de : (i) la réception par l'Acheteur des Produits et/ou Logiciels et/ou l'achèvement des Services conformément à la Commande ; et (ii) l'envoi de la facture correcte et complète par le Vendeur. L'Acheteur est en droit de retenir le paiement des montants contestés jusqu'à la réception des pièces justificatives suffisamment détaillées et sous une forme spécifique, comme exigé par l'Acheteur (y compris une preuve originale de la livraison des Produits, Logiciels et/ou Services pour l'expédition directe au Client, ainsi que les certificats de fabrication et/ou de test de toute expédition). Le paiement des factures et la réception des Produits, Logiciels et/ou Services ne valent pas acceptation des Produits, Logiciels et/ou Services. Nonobstant toute mention contraire, le Vendeur poursuivra l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions en cas de différend, quel qu'il soit.

## 6. DESSINS TECHNIQUES. INSPECTION. RAPPEL.

- 6.1. Le Vendeur est responsable de l'exactitude et l'exhaustivité de toutes les instructions, données, spécifications, documentations, informations et de tous les dessins techniques fournis avec les Produits, Logiciels et Services.
- 6.2. Tous les Produits, Logiciels et Services commandés seront soumis à l'inspection et l'acceptation de l'Acheteur et du Client à la date de livraison ou après, même si le titre a été transféré à l'Acheteur ou au Client, si l'Acheteur ou le Client a effectué un prépaiement, ou si l'Acheteur ou le Client a effectué un certain type d'inspection à la source. L'Acheteur peut, à sa seule discrétion, inspecter l'intégralité ou un échantillon des Produits, Logiciels et Services et est en droit de rejeter la totalité ou une partie des Produits, Logiciels et Services s'il estime que ces derniers ne sont pas conformes ou sont défectueux. Si l'Acheteur rejette une partie des Produits, Logiciels ou Services, l'Acheteur est en droit, à condition d'en informer par écrit le Vendeur, de rejeter les Produits, Logiciels ou Services et d'exiger le remplacement des articles ou services rejetés. Si l'Acheteur exige le remplacement des Produits, Logiciels ou Services, le Vendeur s'engage à remplacer rapidement les Produits, Logiciels ou Services non conformes, à ses frais, et à prendre en charge toutes les dépenses associées, y compris les frais de transport pour le retour des biens défectueux et pour la livraison des articles de remplacement. Toute inspection ou autre action de l'Acheteur en vertu de la présente section ne doit pas réduire ou affecter les obligations du Vendeur dans le cadre

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

- des présentes Conditions, et l'Acheteur est en droit d'effectuer des inspections supplémentaires après la prise de mesures correctives par le Vendeur. La livraison de Produits, Logiciels et/ou Services défectueux ou non conformes n'équivaut pas au respect des délais de livraison mentionnés aux présentes et l'acceptation de tout ce qui précède ne modifie pas les obligations du Vendeur ou les droits de l'Acheteur en vertu des présentes Conditions. L'Acheteur a également le droit d'inspecter et de tester les Produits lors de la fabrication ou du stockage et d'évaluer si l'avancée des travaux est suffisante pour respecter les délais de livraison. Par ailleurs, si l'Acheteur l'exige, le Vendeur doit informer l'Acheteur de tous les tests dans un délai raisonnable et l'Acheteur est en droit d'être représenté lors desdits tests.
- 6.3. Sur demande de l'Acheteur ou du Client, le Vendeur communiquera en temps opportun tous les rapports d'essais, dessins techniques, services de démarrage et autres services d'ingénierie. Le Vendeur est également tenu de conserver des dossiers complets et exacts concernant : (i) les rapports d'essais certifiés associés à chaque numéro de Commande de l'Acheteur pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de livraison ; et (ii) les dossiers précisant le temps passé et les matériels utilisés par le Vendeur lors de la prestation des Services pour une durée de cinq (5) ans à compter de l'achèvement des Services. À la demande écrite de l'Acheteur, le Vendeur autorise l'Acheteur ou son représentant désigné à examiner et copier lesdits rapports et dossiers et à interroger le personnel du Vendeur sur l'approvisionnement des Produits, Logiciels et/ou Services.
- 6.4. Les Produits standards sont fabriqués conformément aux spécifications du Vendeur. Le Vendeur s'engage à informer l'Acheteur, par écrit et 90 jours à l'avance pour l'apport de toute modification des spécifications d'un Produit standard ou 120 jours à l'avance pour l'obsolescence des Produits. Par ailleurs, ladite modification ne doit être apportée qu'une fois la période de préavis écoulée. En cas d'obsolescence des Produits, l'Acheteur est en droit de renvoyer le Produit concerné aux frais du Vendeur et de recevoir un crédit équivalant au prix d'achat. Les Produits non standards sont fabriqués conformément aux spécifications énoncées dans la Commande ou selon toute spécification que l'Acheteur précise par écrit. Le Vendeur reconnaît et convient qu'il ne peut apporter aucune modification aux spécifications des Produits non standards sans le consentement préalable écrit de l'Acheteur.
- 6.5. Sur demande écrite, le Vendeur doit fournir à l'Acheteur les éléments suivants en temps opportun : (i) les rapports mensuels précisant les commandes et leur statut ; (ii) les formations continues et supports concernant les Produits, Logiciels et Services, ainsi que les aides à la vente de Produits, Logiciels et Services au Client, sans frais supplémentaires ; et (iii) une copie de ses plans actuels de continuité des activités (PCA) et de reprise d'activité (PRA) qui incluent au minimum : (a) une description des scénarios envisagés dans le PCA/PRA (par ex. perte d'installations, intervenants stratégiques, systèmes, dossiers essentiels, dépendances internes/externes ou pandémies) ; et (b) une description du processus permettant de rétablir les activités sur le site d'origine pour reprendre l'ensemble des services. Le Vendeur est également tenu de documenter toutes les initiatives et tous les problèmes opérationnels et doit inclure le statut ou les solutions y répondant.
- 6.6. L'Acheteur est en droit de procéder à une rotation du stock tous les trimestres civils en renvoyant au Vendeur tout Produit de son stock. Les stocks renvoyés en vertu de la présente section ne doivent pas être endommagés et se trouver dans un état permettant leur revente. Tous les frais d'expédition relatifs à la rotation des Produits sont à la charge du Vendeur. En outre, l'Acheteur peut, de temps à autre, détruire ou mettre périodiquement au rebut tout Produit dès la réception de la confirmation écrite du Vendeur. Les Parties conviennent d'une méthode mutuellement acceptable de mise au rebut ou destruction des Produits en question. Le Vendeur s'engage à rembourser à l'Acheteur tous les frais raisonnables engagés pour la mise au rebut ou la destruction desdits Produits. Les Produits dont la mise au rebut est autorisée doivent être détruits dans les trente (30) jours à compter de l'approbation du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit d'exiger de l'Acheteur qu'il fournisse un certificat de destruction, un certificat de mise au rebut ou un document mentionnant les pièces et la valeur desdits Produits, et ces documents doivent être signés par un directeur attestant que lesdits Produits ont bien été détruits.
- 6.7. Si tout Produit acheté auprès du Vendeur fait l'objet d'un rappel, d'un avis de sécurité ou de tout autre plan de mesures correctives (ci-après, conjointement « Rappel »), qu'il soit à l'origine du Vendeur, de l'Acheteur, du Client ou d'une entité gouvernementale, tous les coûts, dépenses et dommages associés au Rappel (ci-après désignés « Coûts associés au rappel ») sont à la charge du Vendeur. Les Coûts associés au rappel comprennent les réparations, les remplacements, les remboursements, les frais de transport, les frais liés au retrait de tout Produit faisant l'objet d'un Rappel, les frais de réparation associés audit Rappel, le retour des Produits concernés, la livraison et l'installation des Produits qui remplacent les Produits rappelés, ainsi que tous les autres coûts et dépenses associés, y compris les dépenses, dommages et pertes encourus par l'Acheteur et le Client dans le cadre du Rappel. Le Vendeur s'engage à informer immédiatement l'Acheteur de toute enquête ou tout examen à l'initiative d'un organisme gouvernemental dans le cadre d'un quelconque Rappel et à prendre les mesures appropriées pour résoudre le problème sans engager la responsabilité de l'Acheteur et du Client ni les exposer à tout dommage ou risque.
- 6.7. Si un Client informe directement le Vendeur de la présence de Produits, Logiciels et/ou Services défectueux ou non conformes, ou de tout autre problème ou question, le Vendeur doit immédiatement en informer l'Acheteur et le contacter pour discuter des mesures à prendre avec le Client concerné.
7. **PROPRIÉTÉ DE L'ACHETEUR.** Tous les modèles, colorants, moules, outils, dessins techniques, spécifications, échantillons et autres matériels ou équipements que l'Acheteur fournit au Vendeur ou ceux conçus ou obtenus par le Vendeur aux frais de l'Acheteur sont la propriété de l'Acheteur et doivent être étiquetés et identifiés en conséquence. Le Vendeur doit conserver ces articles en bon état et en bonne condition de fonctionnement (malgré l'usure normale prévue). Le Vendeur doit, à ses propres frais, renvoyer lesdits articles en bon état et en bonne condition de fonctionnement à l'Acheteur s'il le demande. Si le Vendeur ne renvoie pas les articles, l'Acheteur peut (sans préjudice de tout autre droit à cet égard) retenir le versement des sommes dues au Vendeur dans le cadre de la Commande sur la valeur des articles, et ce, jusqu'au retour des articles. Le Vendeur n'est pas autorisé à utiliser lesdits articles et doit interdire à quiconque de les utiliser pour toute fin, ou en lien avec toute fin, autre que dans le cadre de la présente Commande, sauf autorisation écrite de l'Acheteur.
8. **LIVRAISON.** Le Vendeur reconnaît que les délais sont et demeurent essentiels au contrat dans le cadre de la livraison en temps opportun des Produits, Logiciels et Services ; il en va de même pour tous les calendriers, toutes les quantités, dates d'exécution, étapes clés du projet et autres exigences mentionnées dans la Commande. Le non-respect des obligations de livraison du Vendeur constitue une violation substantielle des présentes Conditions. Le Vendeur s'engage à livrer les Produits et Logiciels et/ou à exécuter les Services commandés par l'Acheteur au plus tard à la fermeture des bureaux à la date de livraison mentionnée sur la Commande applicable, ou selon les délais précisés sur cette dernière (sous réserve que les Logiciels puissent être fournis par voie électronique). Si aucune date de livraison n'est précisée, le Vendeur s'engage à livrer les Produits et Logiciels ou à exécuter les Services dans un délai raisonnable à compter de la réception de la Commande par le Vendeur. Si le Vendeur ne peut respecter la date de livraison mentionnée dans la Commande, le Vendeur doit en informer immédiatement l'Acheteur, mais au plus tard que deux jours ouvrables à compter de la réception de ladite Commande. L'Acheteur peut ensuite, à sa seule discrétion : (i) exiger une nouvelle date de livraison ; (ii) exiger la livraison partielle des Produits et Logiciels disponibles ; ou (iii) annuler l'intégralité ou une partie de la Commande sans risquer des pénalités ni engager sa responsabilité. Sans frais supplémentaires pour l'Acheteur, le Vendeur s'engage à mettre en œuvre des mesures accélérées, notamment des frais pour une livraison rapide, des frais de transport spéciaux ou des heures supplémentaires nécessaires pour respecter les délais de livraison prévus. Si le Vendeur ne respecte pas l'une de ses obligations de livraison en vertu de la présente Section 8, sans limiter les autres droits de l'Acheteur dans le cadre des présentes Conditions ou de la loi applicable, le Vendeur est responsable de toute perte, de toute réclamation et de tout dommage (y compris dommages-intérêts), ainsi que de tous les coûts et dépenses raisonnables encourus par l'Acheteur et imputables au non-respect des obligations de livraison du Vendeur.
9. **EMBALLAGE.** Tous les produits doivent être correctement et solidement emballés conformément aux instructions d'emballage mentionnées dans la Commande ou, si aucune instruction n'est spécifiée, selon les normes industrielles. Sauf mention contraire convenue par écrit par l'Acheteur, le Vendeur s'engage à fournir gratuitement toutes les boîtes et tous les matériaux d'emballage. Sans préjudice du droit de refus et/ou d'annulation de l'Acheteur, tout dommage aux Produits non correctement et solidement emballés est à la charge du Vendeur.
10. **EXPÉDITION.**
- 10.1. Sauf mention contraire dans la Commande, toutes les expéditions de Produits s'effectuent selon le point d'arrivée FAB. En cas d'autorisation écrite accordée au préalable pour la livraison des Produits selon le point d'expédition FAB, le Vendeur accepte de payer à l'avance tous les frais d'expédition, de respecter le Guide d'acheminement de l'Acheteur, publié sur le site [www.anixter.com/routingguide](http://www.anixter.com/routingguide), et d'ajouter les frais tant qu'article distinct au coût de revient sur la facture de l'Acheteur, si les instructions d'acheminement ne sont pas incluses dans la Commande. Le non-respect de ces conditions peut occasionner des frais de

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

- transport et de services supplémentaires à la charge du Vendeur. Chaque facture des frais d'expédition doit contenir l'avis d'expédition original ou une copie précisant que le paiement de l'expédition a été effectué. Le Vendeur se réserve le droit de refuser le paiement à la livraison. Le Vendeur est tenu d'emballer ou de préparer les Produits de manière adéquate pour l'expédition, ainsi que de garantir les frais de transport les plus bas et de respecter les exigences du transporteur. Aucuns frais ne seront applicables pour la préparation ou l'emballage adéquat, sauf mention contraire dans la Commande.
- 10.2. Le titre de propriété des Produits en vertu de toute Commande individuelle est transféré à l'Acheteur à la première des éventualités suivantes : (a) le paiement du Prix des Produits ; ou (b) la livraison des Produits à l'Acheteur à l'adresse de livraison renseignée par l'Acheteur dans la Commande. Le risque de perte est transféré à l'Acheteur dès sa réception et son acceptation des Produits au lieu « d'expédition » renseigné par l'Acheteur dans la Commande et le Vendeur assume tous les risques de perte ou dommage des Produits jusqu'à la réception et l'acceptation desdits Produits par l'Acheteur conformément aux conditions des présentes.
11. **LICENCE D'UTILISATION DES LOGICIELS.** Le Vendeur concède à l'Acheteur une licence d'exploitation mondiale, non exclusive et entièrement payée pendant toute la durée de la Commande pour télécharger, promouvoir, commercialiser, revendre, utiliser le Logiciel et y accéder en vertu des présentes.
12. **CRÉDIT ET NIVEAUX DE SERVICE.** Si le Vendeur fournit des Services, y compris des Logiciels en tant que services, et que les parties ont conclu un accord sur les niveaux de service, l'accord sur les niveaux de service publié sur le site [www.anixter.com/supplierterms](http://www.anixter.com/supplierterms) s'applique auxdits Services, sauf si les parties ont expressément conclu un autre accord sur les niveaux de service joint à l'EDT ou à la Commande.
13. **SÉCURITÉ DES DONNÉES.**
- 13.1. **Données de l'utilisateur.** Le terme « Données de l'utilisateur » désigne toute information fournie ou mise à disposition par l'Acheteur ou les Clients, dans le cadre des présentes Conditions, qui identifient ou divulguent le nom, l'identité, le mot de passe ou toute autre information ou caractéristique permettant d'identifier un individu. Le Vendeur n'est pas autorisé à collecter, suivre, conserver, utiliser ou reproduire toute Donnée de l'utilisateur, sauf dans la mesure nécessaire pour exécuter ses obligations en vertu des présentes Conditions et ne doit distribuer aucune Donnée de l'utilisateur ou les rendre disponibles auprès d'aucune personne ou entité, y compris ses prestataires de services tiers, quelle que soit la raison sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur et/ou du Client. Sauf mention contraire aux présentes, le Vendeur ne dispose d'aucun droit, titre de propriété ou intérêt relatif aux Données de l'utilisateur.
- 13.2. Mesures de sécurité. Le Vendeur s'engage à conserver un programme de sécurité formel, conforme aux normes industrielles, qui vise à : (i) garantir la sécurité et l'intégrité des Données de l'utilisateur ; (ii) protéger les Données de l'utilisateur contre les menaces ou dangers pour leur sécurité ou leur intégrité ; et (iii) empêcher tout accès non autorisé aux Données de l'utilisateur. Le Vendeur s'engage à informer immédiatement l'Acheteur en cas de défaillance desdites mesures, pratiques et procédures de sécurité dans la protection susmentionnée ou en cas de violation de la sécurité des Données de l'utilisateur. Le cas échéant, le Vendeur est tenu de fournir rapidement à l'Acheteur et au Client l'ensemble des informations détaillées écrites concernant la défaillance ou la violation et s'engage à coopérer avec l'Acheteur et le Client et à les aider, au besoin, à intervenir ou corriger ladite défaillance ou violation.
14. **REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES.**
- 14.1. **Garanties des Produits et Logiciels.** Le Vendeur offre à l'Acheteur et au Client applicable les garanties suivantes :
- 14.1.1 Les Produits et Logiciels sont conformes, peuvent être utilisés sans danger et respectent les spécifications établies dans les présentes Conditions, la Commande applicable et la documentation produit du Vendeur.
- 14.1.2 Les Produits et Logiciels sont exempts de vices de matériel, de malfaçon et de conception et sont adaptés aux fins prévues.
- 14.1.3 Les Produits et Logiciels ne sont pas des contrefaçons.
- 14.1.4 Le Vendeur est autorisé à vendre à l'Acheteur et/ou mettre sous licence les Produits et Logiciels, et autorise l'Acheteur à revendre lesdits Produits et Logiciels à des tiers par le biais des canaux que l'Acheteur, à sa seule discrétion, juge nécessaires.
- 14.1.5 L'Acheteur ou le Client applicable reçoit le titre de propriété correct et valide des Produits, sans privilèges ou charges de quelque nature que ce soit.
- 14.1.6 Les Produits sont exempts de fragilisation et/ou dégradation par hydrogène, qu'ils soient soumis ou non à l'électrodeposition, à la phosphatation ou à d'autres procédés.
- 14.1.7 Les Logiciels n'incluent (directement ou indirectement) aucune source ouverte, source publique ni aucun logiciel libre, sauf si le Fournisseur informe expressément l'Acheteur par écrit. Le Vendeur respecte en tout temps les conditions de toutes les licences relatives à un quelconque logiciel intégré aux Produits ou nécessaire au fonctionnement desdits Produits.
- 14.1.8 Les Produits et Logiciels n'introduisent dans les systèmes de l'Acheteur ou du Client, directement ou indirectement, aucun virus, cheval de Troie, ver, logiciel espion, bombe à retardement, fichier corrompu ou autre routine de programmes informatiques visant à endommager, interférer de manière nuisible, intercepter subrepticement ou exproprier tout système ou toute donnée, information personnelle ou propriété d'autrui ni tout autre code malveillant de ce type.
- 14.1.8 Les Produits et Logiciels sont conformes à toutes les autres garanties implicites en vertu de la loi en vigueur.
- 14.2. **Garanties des Services.** Le Vendeur offre à l'Acheteur les garanties suivantes :
- 14.2.1 Il dispose du droit, du pouvoir et de l'autorité inconditionnels et irrévocables de fournir les Services et accorde et exécute tous les droits et licences cédés ou exigés en vertu des présentes Conditions.
- 14.2.2 Les Services fournis sont conformes aux spécifications (y compris à tout accord sur les niveaux de service) énoncées aux présentes Conditions et dans la Commande.
- 14.2.3 Les Services sont exécutés avec la compétence, le soin, et la diligence qui s'imposent, dans les délais et de manière professionnelle par du personnel qualifié et adéquat, et ce, conformément aux normes et pratiques industrielles les plus élevées.
- 14.2.4 Les Livrables et le produit du travail fournis dans le cadre des Services doivent être exacts et complets.
- 14.2.5 L'octroi de droits ou licences en vertu des présentes et l'exécution de tout Service ou d'autres obligations conformément aux présentes Conditions : (i) ne sont contraires à aucune loi applicable et ne constituent aucune violation, y compris de toute loi en matière de confidentialité des données, de sécurité des données ou d'informations personnelles ; ou (ii) ne requièrent le consentement, l'approbation ou l'autorisation d'aucune autorité gouvernementale, réglementaire ou tiers et
- 14.2.6 Les Services sont d'une qualité acceptable.
- 14.3 **Spécificités des garanties.** Les garanties s'appliquent à l'Acheteur et au Client et, selon l'éventualité la plus longue, demeurent pleinement en vigueur : (i) pour une durée de deux (2) ans à compter de la livraison des Produits ou Logiciels au Client (ou après toute réparation couverte par la garantie en cas de Produits ou Logiciels non conformes) ; (ii) pour une durée d'un (1) an à compter de l'achèvement des Services ; (iii) pendant la période de garantie standard offerte par le Vendeur avec les Produits ou Logiciels ; (iii) pendant la période précisée dans les Conditions spéciales ; ou (iv) pendant la période mutuellement convenue. Le Vendeur s'engage à obtenir et céder à l'Acheteur, ses bénéficiaires et chaque Client applicable, les garanties offertes par les fabricants et fournisseurs des matériels et équipements nécessaires aux Produits et Logiciels. Le Vendeur est également tenu de remplir ses obligations pour que lesdites garanties demeurent pleinement en vigueur. Si l'Acheteur informe le Vendeur d'une non-conformité dans le cadre de la présente Section 14, le Vendeur s'engage à, à ses propres frais, remplacer ou réparer rapidement les Produits ou Logiciels défectueux ou non conformes, exécuter de nouveau les Services ou, à la seule discrétion de l'Acheteur, rembourser intégralement à l'Acheteur lesdits Produits, Logiciels ou Services défectueux et à prendre en charge tous les coûts et dépenses associés. Le retour par l'Acheteur ou le Client de tous les Produits ou Logiciels défectueux ou non conformes au Vendeur et l'envoi de Produits ou Logiciels réparés ou de remplacement à un lieu précis sont à la charge du Vendeur, y compris : (i) tous les frais de transport associés ; et (ii) toute dépense ou pénalité encourue par l'Acheteur dans le cadre du rappel des Produits ou Logiciels ou d'articles contenant les Produits ou Logiciels qui ont été livrés au Client. Le Vendeur s'engage à réparer les unités qui ont dépassé la période de garantie au coût réel des réparations. Le Vendeur conserve son service de réparation pour le Client pendant une durée d'au moins deux (2) ans après l'expiration de la période de garantie. Si le Vendeur ne répare ou ne remplace pas un quelconque Produit, Logiciel ou Service conformément aux conditions de cette garantie, ou si une intervention ou un remplacement immédiat est nécessaire pour maintenir les activités ou éviter toute perte, l'Acheteur est en droit d'exiger le remplacement en utilisant ses propres capacités et/ou celles de tiers que l'Acheteur juge raisonnablement aptes, et ce, aux frais du Vendeur.
15. **RESPECT DE LA LÉGISLATION.**
- 15.1. Le Vendeur, ainsi que tous les Produits, Logiciels et Services fournis à l'Acheteur et au Client, respectent toutes les lois, réglementations et exigences réglementaires, ainsi que tous les règlements, arrêts et codes de pratique applicables dans le cadre de ses obligations en vertu de la Commande et des présentes Conditions. Sans limiter la portée générale

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

- de ce qui précède, le Vendeur respecte toutes les lois, réglementations et exigences réglementaires, ainsi que tous les règlements, arrêts et codes de pratique applicables (tels que modifiés périodiquement) en ce qui concerne :
- 15.1.1. la fiscalité, la confidentialité des données, le contrôle des changes, la lutte contre le blanchiment de capitaux, les sanctions commerciales, les sanctions financières et les affaires pénales qui s'appliquent au Vendeur, son groupe ou ses sociétés mères ou affiliées respectives ;
  - 15.1.2. les lois en matière d'importation, d'exportation, de droits de douane et de protection de l'environnement, y compris le Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) ; et
  - 15.1.3. la lutte contre le trafic et la traite d'êtres humains, les pots-de-vin et la corruption, y compris les US Foreign Corrupt Practices Act 1977 et UK Bribery Act 2010. En outre, le Vendeur ne s'engage dans aucune activité ou pratique et n'adopte aucune conduite qui constituerait une infraction auxdites lois. Par ailleurs, le Vendeur reconnaît qu'il a lu et approuve le Code de conduite des fournisseurs de l'Acheteur publié sur le site [www.anixter.com/SupplierCode](http://www.anixter.com/SupplierCode), tel que modifié périodiquement.
- 15.2. Le Vendeur garantit que chaque Produit est fabriqué, emballé, marqué et étiqueté dans le strict respect de toutes les lois, réglementations et exigences réglementaires, ainsi que de tous les règlements, arrêts et codes de pratique applicables, et que toute la documentation des Produits est complète, exacte et strictement conforme auxdites lois, réglementations et exigences réglementaires, ainsi qu'auxdits règlements, arrêts et codes de pratique applicables. Le Vendeur dispose de deux (2) jours à compter de la réception de la Commande pour fournir à l'Acheteur une liste écrite de toutes les substances dangereuses ou toxiques (au sens de toute loi en vigueur) contenues dans tout Produit identifié dans la Commande. À la livraison, le Vendeur identifie dans une FDS ou toute autre déclaration écrite toutes les substances dangereuses ou toxiques (au sens de toute loi en vigueur) contenues dans tout Produit, dans la mesure où les lois en vigueur l'exigent. À l'exception des substances dangereuses ou toxiques identifiées, le Vendeur garantit qu'au moment de la livraison à l'Acheteur, aucun Produit ne contient de substances dangereuses ou toxiques. Le Vendeur fournira à l'Acheteur toute information requise pour permettre à l'Acheteur de respecter les lois, règlements, arrêts et réglementations applicables dans le cadre de la Commande et des présentes Conditions, y compris tout certificat ou questionnaire concernant l'absence de substances spécifiques dangereuses ou toxiques dans les Produits.
  - 15.3. Le Vendeur s'engage à respecter toutes les dispositions FAR (Federal Acquisition Regulations) et les décrets exécutifs, y compris ceux publiés sur le site [www.anixter.com/FAR](http://www.anixter.com/FAR), tels que modifiés périodiquement.
  - 15.4. Le Vendeur est tenu de divulguer à l'Acheteur si tout produit ou équipement, système, service, pièce, composant ou élément inclus dans un Produit est fabriqué ou fourni par Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company, Dahua Technology Company, ou toute autre entité qui, d'après le département de la Défense des États-Unis, répond à la définition des équipements ou services de télécommunication couverts par la section 889 du National Defense Authorization Act for Fiscal Year 2019, y compris toute succursale ou filiale de ces entités (ci-après désignées conjointement « Entités limitées »). Si un article est produit ou fourni par les Entités limitées, le Vendeur doit alors fournir le numéro de pièce, le numéro de série ou toute autre information pertinente demandée par l'Acheteur afin de garantir la conformité à la législation des États-Unis. Le Vendeur doit également divulguer s'il est incapable de confirmer si un article vendu à l'Acheteur est produit ou fourni par les Entités limitées.
  - 15.5. Si l'Acheteur soupçonne une violation de la présente Section 15 de la part du Vendeur, le Vendeur autorise l'Acheteur ou ses conseillers professionnels à accéder immédiatement aux documents comptables du Vendeur pour que l'Acheteur ou ses conseillers professionnels puissent vérifier les documents comptables du Vendeur et en faire des copies dans le but de vérifier la conformité à la présente section.
16. **INDEMNITÉ.**
    - 16.1. Nonobstant toute mention contraire dans les présentes Conditions, le Vendeur protège, dégage de toute responsabilité et indemnise l'Acheteur et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, agents, successeurs, bénéficiaires autorisés et Clients (ci-après dénommés individuellement « Indemnitaire ») contre toute réclamation, action, responsabilité, perte, compensation, pénalité, amende, dépense et tout manque, coût, dommage, jugement et intérêt (y compris les honoraires d'avocat et les frais professionnels raisonnables, les frais d'application de tout droit d'indemnisation en vertu des présentes et les frais associés aux poursuites des assureurs) encourus par les Indemnitaires dans le cadre de toute réclamation concernant :
      - 16.1.1. la violation ou le non-respect du Vendeur de toute représentation ou garantie en vertu des présentes Conditions ou de la Commande, y compris tout vice présumé ou réel des Produits, Logiciels ou Services ;
      - 16.1.2. les actions ou omissions du Vendeur dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions et de la Commande, y compris la négligence ou d'autres actions ou omissions plus graves du Vendeur (notamment toute imprudence ou faute intentionnelle) ;
      - 16.1.3. toute impossibilité présumée ou réelle du Vendeur, de ses agents ou de tout Produit, Logiciel ou Service, de se conformer aux lois, règles de Droit, ordonnances ou à tout autre règlement, réglementation ou arrêt administratif du gouvernement de quelque nature que ce soit ;
      - 16.1.4. toute utilisation abusive ou tout détournement présumé ou réel d'un brevet, droit d'auteur, secret commercial ou autre Droit de propriété intellectuelle de tout tiers par le Vendeur, ses agents ou les Produits, Logiciels ou Services (par souci de clarté, une allégation d'utilisation abusive ou de détournement des Produits, Logiciels et/ou Services dans une réclamation ou action déclenche la présente disposition) ; et/ou
      - 16.1.5. tout différend portant sur des questions de promotion ou de publicité, accessoires, affichages, garanties, représentations, engagements, étiquettes, emballages et/ou instructions (orales ou non) fournis et/ou approuvés par le Vendeur.
    - 16.2. Dans le cadre de l'obligation d'indemnisation du Vendeur en vertu du point 16.1.4, si une réclamation de ce type est formulée ou est susceptible de l'être, le Vendeur, à ses propres frais et selon le choix de l'Acheteur, s'engage à : (a) obtenir à l'Acheteur le droit de continuer d'utiliser et de vendre les Produits, Logiciels et/ou Services non conformes ; (b) modifier les Produits, Logiciels et/ou Services de manière à ce qu'ils soient en règle et conformes aux présentes Conditions ; (c) remplacer les Produits, Logiciels et/ou Services par un substitut en règle d'une fonctionnalité équivalente ou supérieure et conforme aux présentes Conditions ; ou (d) accepter le retour (aux frais du Vendeur) des Produits, Logiciels et/ou Services non conformes et de rembourser à l'Acheteur tout montant versé pour lesdits Produits, Logiciels et/ou Services non conformes. Afin d'éviter toute confusion, les recours énoncés au point 16.2 sont cumulatifs et s'ajoutent à tout autre recours de l'Acheteur en vertu des présentes Conditions ou prévu par la loi ou en équité.
    - 16.3. Si le Vendeur ne respecte pas ses obligations de défense et d'indemnisation en vertu des présentes dans les 10 jours suivant la réception de l'avis écrit de l'Acheteur, l'Acheteur est en droit, mais n'a pas l'obligation, de mettre en place sa propre défense (qui inclut le droit de régler une réclamation ou action dans ce cadre) et le Vendeur remboursera et indemnifiera l'Acheteur pour toutes les pertes et dépenses, ainsi que tous les montants relatifs au règlement et les coûts (y compris les honoraires d'avocat et dépenses raisonnables) encourus par l'Acheteur dans ce cadre. Si une action ou une réclamation est établie à l'encontre de l'Acheteur alléguant une non-conformité imputable à plusieurs parties et leurs produits, logiciels et/ou services respectifs, y compris au Vendeur et ses Produits, Logiciels et/ou Services, le Vendeur versera sa part proportionnelle pour toute perte et dépense, ainsi que tous les montants relatifs au règlement et les coûts (y compris les honoraires d'avocat et dépenses raisonnables), comme déterminé raisonnablement par l'Acheteur. L'Acheteur peut compenser la part proportionnelle du Vendeur pour toutes les pertes et dépenses, ainsi que tous les montants relatifs au règlement et les coûts (y compris les honoraires d'avocat et dépenses raisonnables), par tout montant qu'il doit au Vendeur.
    - 16.4. Dès l'envoi d'un avis écrit à l'Acheteur, le Vendeur est en droit de régler le litige avec la partie à l'origine de la réclamation ou de l'action à l'encontre de l'Acheteur, tel qu'envisagé ci-dessus ; sous réserve que (i) le Vendeur puisse obtenir le consentement préalable écrit de l'Acheteur dans le cadre d'un règlement, (ii) l'Acheteur soit entièrement déchargé de toute obligation de manière jugée satisfaisante par l'Acheteur et que (iii) la part proportionnelle de tout coût et toute dépense (y compris les honoraires d'avocat et dépenses raisonnables) encourus par l'Acheteur jusqu'à la date dudit règlement demeure à la charge du Vendeur. Dans le respect des obligations d'indemnisation susmentionnées, le Vendeur renonce à toute limitation de responsabilité légale dont il peut bénéficier en vertu de l'indemnisation des travailleurs ou des règles de Droit similaires.
  17. **ASSURANCE.** Le Vendeur obtient et maintient, à ses propres frais, les politiques d'assurance dans le Guide d'assurance des fournisseurs de l'Acheteur publié sur le site [www.anixter.com/supplierinsurance](http://www.anixter.com/supplierinsurance), tel que modifié périodiquement.
  18. **CONFIDENTIALITÉ.** Pendant toute la durée du contrat, chaque partie (en tant que « partie divulgatrice ») peut périodiquement divulguer ou rendre disponible à l'autre partie (en tant que « partie destinataire ») des informations concernant ses activités commerciales, ses biens et services, ses prévisions, son historique de ventes, ses informations confidentielles et ses matériels relatifs aux Droits de

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

- propriété intellectuelle, aux informations confidentielles de tiers et à toute autre information exclusive ou sensible. Lesdites informations, ainsi que les dispositions des présentes Conditions et de chaque Commande, orales ou écrites, électroniques ou non, marquées ou non, désignées ou autrement identifiées comme « confidentielles » constituent les « Informations confidentielles » en vertu des présentes. Chaque partie s'engage à protéger et préserver strictement la confidentialité des Informations confidentielles de la partie divulgateur avec au moins le même niveau de soin que celui dont elle fait normalement preuve pour la protection de ses propres Informations confidentielles, mais dans tous les cas avec au moins une diligence raisonnable. La partie destinataire s'engage à ne pas utiliser les Informations confidentielles de la partie divulgateur, ni les rendre accessibles, pour toute fin autre que l'exercice de ses droits ou l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions. Par ailleurs, si la partie destinataire est légalement tenue de divulguer toute Information confidentielle en vertu d'une ordonnance d'un tribunal ou d'une autre action légale d'un gouvernement, la partie destinataire ne divulguera les Informations confidentielles que dans les limites ordonnées et uniquement après avoir informé par écrit la partie divulgateur de la divulgation en cours afin que la partie divulgateur puisse demander une ordonnance conservatoire au besoin. La partie destinataire s'engage à limiter la divulgation interne des Informations confidentielles à ses collaborateurs ayant besoin de les connaître et à informer ces collaborateurs de leurs obligations en vertu des présentes. Par souci de clarté, les prix, remises et réductions fournis à l'Acheteur pour les Produits, Logiciels ou Services font partie des Informations confidentielles de l'Acheteur. L'Acheteur fournit au Vendeur des informations de la Commande qui identifient un Client, tout en sachant que le Vendeur est uniquement en droit d'utiliser lesdites informations pour l'exécution de la Commande en question. Si l'Acheteur informe le Vendeur d'une opportunité commerciale pour gagner un nouveau Client, à l'oral ou à l'écrit, le Vendeur s'engage à fournir les Produits et/ou Services uniquement par l'intermédiaire de l'Acheteur et il n'est pas autorisé à collaborer avec le Client ou à l'approvisionner par l'intermédiaire d'un autre distributeur, d'un tiers, ou d'une quelconque manière étant directement en concurrence avec l'Acheteur, sans l'autorisation préalable écrite de l'Acheteur.
19. **DROIT APPLICABLE. JURIDICTION.** Les présentes Conditions sont régies par le droit substantiel de l'État de l'Illinois et interprétées selon ce dernier sans égard aux principes de conflits des lois. Ces Conditions ne sont pas régies selon la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises. En cas de différend ou litige dans le cadre des présentes Conditions ou d'une Commande, ledit différend ou litige sera réglé devant les tribunaux nationaux ou fédéraux situés à Chicago, dans l'Illinois. Par les présentes, l'Acheteur et le Vendeur reconnaissent la compétence exclusive et la juridiction desdits tribunaux et s'engagent à ne pas contester ou remettre en cause leur compétence ou leur juridiction. Si un tiers engagé des poursuites judiciaires à l'encontre de l'Acheteur devant tout tribunal concernant les Produits et/ou Services faisant l'objet d'une Commande, qui sont ensuite soumises aux règles de procédure dudit tribunal, l'Acheteur peut, à sa discrétion, s'associer au Vendeur dans le cadre des poursuites afin de résoudre tout différend relatif à ladite Commande, y compris toute question concernant son existence, sa validité, son interprétation ou sa résiliation, ainsi que toute réclamation non contractuelle. Par ailleurs, le Vendeur s'engage irrévocablement à se soumettre à la compétence exclusive dudit tribunal pour tout différend de ce type. Nonobstant ce qui précède, en cas de différend entre le Vendeur et l'Acheteur, le Vendeur est tenu de continuer à fournir les Produits, Logiciels et Services à l'Acheteur dans le cadre des Commandes actuelles et futures et n'est pas autorisé à suspendre l'expédition des Produits, l'approvisionnement en Logiciels ou l'exécution des Services pendant toute la durée du différend. **DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI EN VIGUEUR, LES PARTIES CONCERNÉES RENONCENT EXPRESSEMENT A TOUT DROIT A UN PROCES DEVANT JURY POUR TOUTE ACTION, POURSUITE OU INSTANCE SURVENUE DANS LE CADRE DES PRESENTES CONDITIONS ET DES TRANSACTIONS ENVISAGÉES AUX PRESENTES.**
20. **AVIS.** Tous les avis en vertu des présentes Conditions doivent être écrits (par ex. sous forme d'e-mail ou de courrier) et envoyés à l'autre partie à l'adresse mentionnée dans la Commande.
21. **PUBLICITÉ.** Aucune partie n'est autorisée à divulguer publiquement (à l'oral ou à l'écrit), publier un communiqué de presse ou faire toute autre déclaration publique ou communication aux médias quant à l'existence ou au contenu des présentes Conditions, sans l'autorisation préalable écrite de l'autre partie.
22. **SURVIE.** Sous réserve des limites et autres dispositions des présentes Conditions, toute disposition qui, en vue de réaliser ses intentions, survit à ladite expiration ou résiliation demeure applicable après l'expiration ou la résiliation anticipée des présentes Conditions.
23. **FORCE MAJEURE.** Si l'exécution des obligations de l'Acheteur en vertu des présentes Conditions est empêchée ou impossible en raison de catastrophes naturelles, d'épidémies, de pandémies, d'actions du Vendeur ou du Client, d'actes d'une autorité civile ou militaire, d'émeutes ou de désobéissance civile, de guerres ou d'incendies, l'exécution des obligations de l'Acheteur doit être dispensée et les délais d'exécution doivent être prolongés en conséquence, sous réserve que l'Acheteur prenne toutes les mesures raisonnables pour reprendre entièrement ses activités. Nonobstant ce qui précède, l'Acheteur peut résilier ladite Commande si l'exécution est retardée de plus de 15 jours, sans risquer de reproche ou de pénalité.
24. **RECOURS CUMULATIFS.** Tous les droits et recours en vertu des présentes Conditions sont cumulatifs et non exclusifs, et l'exercice par l'une des parties de tout droit ou recours n'empêche pas l'exercice d'autres droits ou recours actuels ou futurs prévus par la loi, en équité, par règle de Droit ou selon tout autre accord conclu par les parties.
25. **SOUS-TRAITANCE.** Le Vendeur est en droit de sous-traiter la totalité ou une partie de ses obligations en vertu des présentes uniquement sur autorisation écrite de l'Acheteur. Le Vendeur s'engage à exiger de tous ses sous-traitants le respect de la Commande (y compris des présentes Conditions) et demeure responsable de tous les actes et omissions des sous-traitants.
26. **GÉNÉRALITÉS.** Tous amendements et toutes modifications, renoncements, rescissions ou résiliations des présentes Conditions sont interdits dans le cadre des opérations des parties et aucune modification de la sorte ne peut être apportée sauf autorisation écrite signée par les parties concernées. Les pièces justificatives, calendriers, pièces jointes et annexes mentionnés aux présentes font partie intégrante de ces Conditions dans la même mesure que s'ils étaient énoncés in extenso dans les présentes. Si l'Acheteur n'exerce pas tout droit ou recours en vertu des présentes Conditions, cela n'équivaut pas à une renonciation audit droit ou recours, sauf autorisation écrite signée par l'Acheteur, et aucune renonciation n'est implicite à l'acceptation de tout paiement. Aucune renonciation à un droit quelconque par l'Acheteur ne s'étend à ni affecte tout autre droit, et la renonciation par l'Acheteur dans le cadre de tout manquement ne s'étend à aucun manquement ultérieur similaire ou non. Les présentes Conditions sont au profit des parties et ne sont au profit d'aucune autre personne, sauf mention contraire dans toute Commande applicable. Le Vendeur n'est pas autorisé à céder les présentes Conditions ou toute Commande en vertu de la loi ou autre, sans le consentement écrit et exprès de l'Acheteur. Toute tentative de cession ou transfert de la totalité ou d'une partie des présentes Conditions sans obtenir au préalable ledit consentement écrit sera nulle et non avenue. Nonobstant ce qui précède, les présentes Conditions revêtent un caractère contraignant pour les successeurs autorisés et ayants droit de chaque partie et elles s'appliquent à leur profit. Toute disposition des présentes Conditions qui est interdite ou inapplicable, en vertu d'une juridiction quelle qu'elle soit, doit être limitée ou supprimée dans la mesure minimum requise par ladite juridiction. Par ailleurs, les dispositions restantes des présentes Conditions demeurent entièrement applicables. Les références aux dispositions en hyperliens dans les présentes Conditions sont des références aux dispositions ou contenus associés à l'hyperlien (ou à l'hyperlien modifié par l'Acheteur, le cas échéant), telles que modifiées périodiquement. Le Vendeur reconnaît que les dispositions ou le contenu des hyperliens sont intégrés aux présentes Conditions par renvoi et qu'il incombe au Vendeur de réviser les dispositions ou le contenu figurant dans les hyperliens référencés dans les présentes Conditions. Les parties sont des entrepreneurs indépendants et n'ont en aucun cas le droit d'assumer ou de créer des obligations ou responsabilités au nom de l'autre partie.

**DOCUMENT EFFECTIF À COMPTER DU 29 MAI 2020**